



## Procès-verbal du Conseil général du 23 juin 2020

### ORDRE DU JOUR

- 1 Partie statutaire
- 2 Nomination du bureau
- 3 Nomination de deux membres à la commission de gestion (suppléants/es)
- 4 Préavis municipal n°1-2020 : Aides pour études musicales
- 5 Préavis municipal n°2-2020 : Reconduction-Disren-2020-2025
- 6 Préavis municipal n°3-2020 : Comptes 2019
- 7 Rapport de gestion 2019
- 8 Communications de la Municipalité
- 9 Divers et propositions individuelles

### PRÉSENTATION DE L'ACTION D'AIDE

**Mme la Présidente** rappelle que ces trois mois écoulés nous ont tous chamboulés. Les adaptations dues au covid-19 nous ont mis dans des situations difficiles. Beaucoup de personnes s'en remettent relativement bien, d'autres, plus difficilement selon leur âge ou leur état de santé. Nous pensons aux personnes disparues, particulièrement à M. Philippe Bovy.

Durant cette période la solidarité a été forte à tout point de vue. Nous avons dû resserrer les rangs envers les personnes plus vulnérables de notre village. Nos jeunes ne sont pas restés inactifs.

**Mme Pauline Couchoux**, présidente de la Jeunesse de Marchissy, explique les divers services rendus aux citoyens : commissions, déchèterie, appui aux agriculteurs pour les livraisons. Ces actions ont permis d'éviter tout risque pour les personnes vulnérables mais la Jeunesse a également tissé de nouveaux liens avec les habitants. La Jeunesse est donc venue en aide à dix ménages. Ce ne sont pas moins de mille kilomètres parcourus et une vingtaines de sessions pour les courses.

La Jeunesse remercie les membres du Conseil pour leur écoute, Christine Ronga pour son suivi, les membres de la Jeunesse pour leur engagement et toutes les personnes qu'elle a pu aider pour leur gentillesse et leur confiance. Elle espère revoir tout le monde à son repas de soutien le 20 février 2021.

**M. Luc Mouthon** remercie, au nom de la Municipalité, la Jeunesse et leur remet un chèque.



## 1. PARTIE STATUTAIRE

Présences : la feuille de contrôle des présences annonce 35 membres présents et 10 excusés.

Procès-verbal : le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté à l'unanimité.

## 2. NOMINATION DU BUREAU

**Mme la Présidente** remercie la secrétaire et le vice-président qui la secondent efficacement.

Président(e):

Mme Laurence Bassin se représente et est réélue à l'unanimité.

Vice-Président(e) :

M. Joël Meylan se représente et est réélu à l'unanimité

Scrutateurs et suppléants :

Les scrutateurs et suppléants déjà en place se représentant, nous passons à l'élection en bloc. Mmes Marie Baeriswyl Bandel, Anne Fischer, Myriam Mimault et M. Stéphane Jaquiéry sont réélus à l'unanimité.

## 3. NOMINATION DE DEUX MEMBRES À LA COMMISSION DE GESTION (SUPPLÉANTS/ES)

La commission était présidée par Mme Yvonne Ritter Humbert. **Mme la Présidente** la remercie pour son travail consciencieux tout au long de l'année écoulée.

Ronald Marendaz a demandé d'être relevé de ses fonctions. Il nous faut donc deux nouveaux membres.

Avec les exigences que demandent cette commission, le bureau propose à Mme Yvonne Ritter Humbert de reconduire son mandat si elle le souhaite. Elle accepte.

Mme Yvonne Ritter Humbert est élue à l'unanimité.

Puis, **M. Michel Humbert** propose M. Christophe Bovy, qui accepte sa candidature. Il est élu à l'unanimité.



La commission de gestion est donc composée de :

M. Stéphane Jaquiéry, président  
M. Yves Jobin  
Mme Christine Manzini,  
M. Christophe Bovy, suppléant  
Mme Yvonne Ritter Humbert, suppléante

#### 4. PRÉAVIS MUNICIPAL N°1-2020 : AIDES POUR ÉTUDES MUSICALES

Cela fait déjà quelques années que la loi sur les écoles musicales a été établie. Nous avons encore quelques éléments à préciser pour notre commune.

**Mme Yvonne Ritter Humbert** nous lit le rapport de la commission de gestion.

„ La Commission de gestion composée de Christine Manzini, Stéphane Jaquiéry, Ronald Marendaz, Yves Jobin et Yvonne Ritter Humbert, s'est réunie le jeudi 28 mai avec le syndic afin d'examiner le préavis municipal N° 1 - 2020. La commission a reçu les explications nécessaires et a eu toutes les réponses à ses questions. Lors de sa deuxième séance du 10 juin, le rapport a ainsi pu être établi.

Nous constatons qu'avec le présent règlement, la commune applique la loi sur les écoles de musique et accorde des aides individuelles afin de faciliter financièrement l'accès aux écoles de musique reconnues. Le règlement correspond à un règlement type et ne suscite pas d'interrogations de notre part. Le barème des subsides a été défini d'une manière judicieuse.

La commission espère que ce règlement permette aux élèves de notre commune de s'épanouir dans ce hobby gratifiant et vous propose à l'unanimité d'accepter le préavis municipal N° 1 – 2020 sur le règlement sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales tel que présenté. “

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

#### VOTE:

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'accepter le règlement communal sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales.



## 5. PRÉAVIS MUNICIPAL N°2-2020 : RECONDUCTION-DISREN-2020-2025

**Mme Myriam Mimault** nous lit le rapport de la commission ad hoc.

„ Pour rappel, ce dispositif dont la commune de Marchissy est membre depuis 2016 après son vote au Conseil général, permet de concentrer les forces et la solidarité régionale afin de mener à bien des projets que les communes seules auraient énormément de difficultés à concrétiser.

Le bilan du DISREN sur cette phase initiale de 4 ans est positif puisque 17 projets de portée régionale ont été financés à ce jour. Certaines imperfections mineures ont été identifiées et il s'agit d'apporter les corrections jugées nécessaires au fonctionnement du DISREN tout en gardant la continuité de ce mécanisme de financement.

Les statuts du DISREN étant en cours de révision, les conditions ne sont actuellement pas réunies pour son intégration statutaire à la Région Nyon, d'où la nécessité de cette reconduction du dispositif dans sa forme actuelle.

La commission émet donc un avis favorable :

A reconduire le DISREN sous forme de but optionnel au même coefficient de participation qu'actuellement pour un période de 5 ans

A reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal

Ainsi qu'

A reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire.“

**Mme Yvonne Ritter Humbert** nous lit le rapport de la commission de gestion.

„ Le DISREN est à notre avis un instrument efficace et équitable pour faire avancer des projets de développement régional dont notre commune profite. Le financement est transparent et les charges qui résultent pour Marchissy sont connues. Si nous voulons profiter d'avantage du dispositif d'investissement, c'est de notre responsabilité ainsi que de celle des communes voisines de proposer de tels projets.

Après examen, la Commission de gestion vous propose à l'unanimité d'accepter le préavis municipal N° 2 – 2020 sur la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025 tel que présenté.“

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

**M.Michel Humbert** remarque que notre région n'a pas été réellement touchée par ces projets.



**M.Luc Mouthon** répond que parfois les projets peuvent passer inaperçus. Si nous n'allons pas chercher l'information, il est vrai qu'il est difficile de connaître les projets et leur impact. Le gros projet de la région a été le zoo. Le prochain projet discuté est les pistes cyclables. Tout l'intérêt du DISREN, c'est que l'on ne soit pas de gros porteurs pour un projet à Perroy par exemple. Par contre, nous participons à plus grande échelle dans les réseaux de transports publics juste en-dessous car nous pouvons en profiter directement. Pour les autres projets, ce n'est qu'un financement solidaire.

Le DISREN est le seul moyen pour être équitable. Si c'est chez nous on paye plus, sinon on ne paye qu'une infime partie de solidarité.

**M.Guy Humbert** propose un exemple concret. Pour la gare de Gland, nous avons été dans le cercle solidaire mais beaucoup de gens en profite.

**M.Florian Meier** demande s'il y a des lois pour la nuisance des personnes qui prennent la route du col du Marchairuz. Est-ce que les communes riveraines peuvent agir ?

**M.Luc Mouthon** répond que la Municipalité se rend compte de cette nuisance. Le seul moyen ce sont les infrastructures routières (ralentisseurs), sinon il faut appeler la gendarmerie.

Il y a une amélioration due à la mise en place de la ligne de bus Mollendruz-Marchairuz. Ils pensent même la mettre en place pour 12 mois alors qu'elle était prévue que pour l'été.

Nous en sommes tous conscients mais nous en sommes aux balbutiements de certains projets plus globaux.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

#### VOTE:

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide :

- de reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde), pour une période de cinq ans (2020-2025),
- de reconduire la règle de financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix,
- de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années,
- que le présent concept entrera en vigueur du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.



## 6. PRÉAVIS MUNICIPAL N°3-2020 : COMPTES 2019

**Mme Yvonne Ritter Humbert** nous lit le rapport de la commission de gestion.

„ Nous souhaitons faire les remarques suivantes :

- L'excédent de revenus de 54'000 francs est réjouissant et inattendu. Cela représente une différence de 129'000 francs avec le budget qui prévoyait un excédent de charges de 74'000 francs.
- Après l'établissement du budget 2019 un bail forestier a été conclu avec l'AGFORS, ainsi le budget et les comptes « forêt » ne sont pas comparables. L'excédent de charges pour la forêt est moins important que prévu de 80'000 francs.
- Pour la gestion de l'immeuble communal, la municipalité a mandaté une régie. Bien que les coûts soient plus élevés, nous sommes persuadés que c'est bénéfique d'externaliser certains travaux qui nécessitent des connaissances particulières. Ceci aussi pour soulager la municipalité et l'administration communale.
- Dans l'ensemble, nous constatons que là où une marge de manœuvre existe, les dépenses ont été faites d'une manière modeste et aucun grand chantier n'a influencé le résultat.
- Nous avons également pris connaissance du rapport de la fiduciaire ALR sur la vérification des comptes 2019.

Après examen, la Commission de gestion vous propose à l'unanimité d'accepter le préavis municipal N° 3 – 2020 sur les comptes de l'exercice 2019 tel que présenté.“

**M. Joël Meylan** nous lit le rapport de l'organe de contrôle.

„ Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de Marchissy alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct, conformément aux directives de révisions du Département des institutions et de la sécurité.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.



Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nyon, le 4 juin 2020  
ALR Fiduciaire A.L.Rummel SA “

**Mme la Présidente** ouvre la discussion et précise que la boursière est présente ce soir. Elle la remercie de sa présence.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole nous passons directement au vote.

VOTE:

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'approuver les comptes 2019 tels que présenté.

**M. Luc Mouthon** remercie la boursière pour son travail et sa présence ce soir.

## 7. RAPPORT DE GESTION 2019

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

**M. Stéphane Gabriel** remercie la commune pour ce document explicite. Nous pouvons voir d'année en année ce qui a été fait.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole nous passons directement au vote.

VOTE:

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'approuver le rapport de gestion 2019 tel que présenté.

## 8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

### TRAVAUX EAU

**M. Jean-Claude Bays** nous parle du chantier de la liaison Marchissy-Longirod. Après un petit retard sur le commencement des travaux. Nous avons eu pas mal de surprises lors de la fouille le long du chemin de la Creuse : certains tuyaux ne figuraient sur aucun plan. En ce moment, nous sommes en train de construire la chambre. La fin du chantier est pour fin août-septembre. Cela dépend d'un agriculteur de Longirod qui doit récolter son champ



d'avoine. Il remercie les agriculteurs et les habitants de cette région pour leur patience face aux désagréments liés au chantier.

## TRAVAUX FORÊT

**Mme Valérie Issumo** nous explique que les forêts ont souffert du manque d'eau, surtout les sapins blancs. Ces arbres sont atteints du bostrich. Les gardes forestiers ne les abattent que lorsqu'ils présentent un danger pour les promeneurs et sur les chemins.

La nature a pas mal souffert suite au covid-19. Beaucoup de personnes se sont promenées en forêt, faisant du camping sauvage,... Ceci a dérangé la faune.

En ce moment, il n'a que des coupes pour le bois de chauffage.

## ACTIONS COVID-19

La Municipalité a du gérer quelques situations angoissantes pour les entrepreneurs, notamment pour l'aubergiste. Une réduction de loyer a été définie pour soulager les frais. Pour d'autres, les loyers ont été échelonnés.

**M. Luc Mouthon** remercie les deux secrétaires qui étaient au front. Lui-même a du relayer son poste pendant un mois.

## FÊTE 1<sup>er</sup> AOÛT

**M. Luc Mouthon** rapporte que beaucoup de communes ont déjà annulé les festivités du 1<sup>er</sup> août. Les règles sont énormes et strictes, et ceci est difficilement gérable pour une petite commune.

Cela est vraiment dommage car c'est l'année que nous avons choisie pour inviter un conseiller national.

## ELECTIONS MUNICIPALES 2021

**M. Luc Mouthon** ne se représente pas. Cela fait 10 ans qu'il est en place.

**M. Jean-Jacques Nicolet** sera à disposition.

**Mme Valérie Issumo** n'est qu'à sa première année d'apprentissage. Elle n'a pas repris exactement le dicastère de son prédécesseur. Elle ne se représentera donc pas de la même manière.

**M. Jean-Emile Humbert** reste à disposition tant que la collectivité a besoin de lui.

**M. Jean-Claude Bays** se remet à disposition si tel est le souhait des citoyens.





**Mme la Présidente** rappelle que les élections auront lieu au mois de mars 2020.

**M. Maurice Antonelli** demande s'il peut refaire des affiches pour l'élection ?

**M. Luc Mouthon** répond que ce sera avec plaisir.

## 9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**M. Sylvain Thiébaud** aimerait savoir où en est le chantier sur l'antenne mobile ? Et quelle date pour la séance d'informations qui a été reportée ?

**M. Jean-Jacques Nicolet** répond que la mise à l'enquête a été faite. Une nouvelle séance d'info est prévue pour début septembre.

**M. Gaston Von Niederhäusern** interpelle la Municipalité concernant les arbres. Il remercie la Municipalité pour le reportage sur le tilleul. Il a même eu des retours depuis la suisse-allemande.

De plus, concernant les vieux arbres fruitiers dans et autour du village (pommiers, poirier, cerisier,..). Ils sont dans un plan de classement depuis 1975 et le plan a été reconduit par M. Puidoux. Cela veut dire que si l'arbre tombe, il doit être replanté.

Pour toucher une aide, il doit être par terre. Malheureusement, ils sont ravagés par un parasite, le gui. De plus ce gui est transporté sur d'autres arbres par les oiseaux. Donc les propriétaires qui ont à cœur de débarrasser leurs arbres du gui, le font « pour rien » car les graines sont déposées par les oiseaux et il y en aura de nouveau.

Avec le dépérissement et la sécheresse, cela peut prendre 10 ans avant que l'arbre ne tombe de lui-même.

Il demande à la Municipalité de mettre en place des mesures de protection pour ces arbres : enlever le gui présent, avec bien sûr une aide financière.

**M. Luc Mouthon** répond que financièrement, il aurait été intéressant d'intervenir au moment du règlement. Il a noté sa requête.

**Mme Valérie Issumo** s'est renseignée. Il faut que l'arbre tombe tout seul. De plus, par rapport à la biodiversité, il faut réfléchir s'il doit être ou non remplacé.

**M. Gaston Von Niederhäusern** rebondit que la loi c'est très bien mais le bon sens c'est encore mieux.

**M. Christophe Bovy** rapporte qu'en tant qu'agriculteurs, il est régulièrement informé sur les plantes nuisibles à enlever, notamment les chardons. Suite au téléphone avec une personne de Longirod, il a été précisé que le chardon doit être enlevé avant la production des graines afin que la semence ne puisse pas se répandre dans les



pâturages. Il souhaiterait trouver une solution pour travailler ensemble, avoir un répondant de la Municipalité. En mettant « de côté » les lois, il faut que nous nous mettions dans l'action pour agir.

**M. Guillaume Leblond** souhaite sensibiliser les gens qu'il y a de nouveau des enfants et de faire attention aux zones 30, notamment au chemin de la Creuse. Il est très content de vivre ici.

**Mme la Présidente** précise qu'il faut agir ensemble : chaque citoyen doit être prudent et chaque parent doit éduquer son enfant.

**Mme Christine Manzini** a remarqué qu'il n'y avait plus les bennes pour déchets verts, est-ce normal ?

**M. Jean-Jacques Nicolet** répond que les bennes ont été provisoirement enlevées car M. Germain a changé de machines et ne peut plus prendre ces bennes.

**Mme Valérie Issumo** ajoute que M. Puidoux se joindra au groupe lors de la prochaine réunion des amodiataires afin de trouver une solution.

**M. Dominique Horn** est surpris de l'incivilité des citoyens de la commune. Ils viennent n'importe quel jour mettre leurs déchets verts. De plus, ils remontent le chemin agricole qui remonte en haut du village.

Il ajoute que le radar a été déplacé. Pour lui, cela est dommage et il trouve que tout le village devrait être à 30.

Le prochain Conseil agendé est le 27 octobre 2020.

La séance est levée à 21h30.

La Présidente

La secrétaire